



Travaux non satisfaisants

Par Jane2023

Bonjour;

J'ai accepté un devis de travaux pour aménager l'entrée de ma maison dans le but de placer un portail battant. J'ai donc versé un acompte pour les travaux suivants :

- petit terrassement devant l'entrée pour aplanir la pente et pouvoir placer un portail battant
- monter 2 piliers et un seuil de portail béton pour fixer le portail.

Le tout pour un tarif de 3500?.

Nous sommes en cours de chantier et j'ai pu déjà constater :

- ils ont placé du sable sur le terrassement et soupoudré de 4 ou 5 gravillons par ci par là, non stabilisés en plus. Le résultat est que le sable laisse des traces au moindre passage et là doit passer ma voiture.
- en haut du terrassement, il n'était pas question d'y toucher mais ils ont enlevé tous les cailloux en terrassant le bas et le résultat est que je retrouve le terrain inaccessible rempli de boue alors ce n'était pas le cas précédemment
- ils ont posé 2 piliers qui ont 5 cm d'écart de hauteur, ont laissé les joints non remplis de ciments, et les piliers non enduits, ce qui esthétiquement est affreux.

Ils n'ont pas encore posé le portail mais en l'état, je n'ai pas envie qu'ils le posent.

Je suis une femme seule qui n'y connaît pas grand chose en la matière et je pense qu'ils en ont profité.

Pourriez vous m'indiquer SVP comment je dois faire très officiellement pour qu'ils remédient à ces problèmes ? Faut-il arrêter le chantier ? Signaler par écrit ce que je constate ?

Que me conseillez vous ? Car le terrain d'accès est dans un état épouvantable.
D'avance merci infiniment

Par yapasdequoi

Bonjour

Si le chantier n'est pas terminé il faudrait commencer par le demander par courrier RAR au patron de cette entreprise. Comment l'avez vous connue ? Avez-vous vérifié son assurance pro ?

Par Jane2023

Bonjour

Oui j'ai tout vérifié et tout est en ordre pour cette entreprise, il a son assurance effectivement

Par yapasdequoi

L'assurance n'interviendra qu'après la réception des travaux. Jusque là le chantier n'est pas terminé. Une injonction de faire par huissier est la prochaine étape si le courrier ne donne rien.

Par Burs

Bonjour,

avant tout il faut bien vérifier chaque ligne du devis et voir si les travaux sont conformes.

Par Jane2023

Merci pour vos messages.

Je ne voudrais pas envenimer la situation par une lettre recommandée, déjà procéder à l'amiable dans un 1er temps.
Téléphoner ou envoyer un mail, est ce suffisant ?

Oui j'ai bien relu le devis , il était question de terrassement avec pose de graviers et la pose de 2 piliers béton avec seuil, ce qui a été fait mais pas dans les règles de l'art

Par yapasdequoi

Vous verrez bien si un mail suffit pour avoir satisfaction....
Les "règles de l'art" ? Vous êtes professionnel du domaine ?

Par Jane2023

Non mais j'ai un ami qui est connaisseur dans le bâtiment.
Merci pour votre avis

Par yapasdequoi

Je suis une femme seule qui n'y connaît pas grand chose en la matière et je pense qu'ils en ont profité.
j'ai un ami qui est connaisseur dans le bâtiment

Alors si c'est vraiment un ami ... Vous lui demandez d'être présent pour une réunion de chantier avec vous et le patron de l'entreprise. Vous exprimerez vos doutes et le patron répondra correctement ... ou pas.

Suite à cette réunion vous saurez si votre chantier est en péril, ou en bonne voie.

Par Jane2023

Vous pensez vraiment qu'ils vont prendre le temps de faire une réunion de chantier ?
Ils ne pensent qu'à une chose, bâcler tout cela et récupérer la totalité de la somme.

Par Jane2023

Enfin d'après ce que je lis , il n'y a pas d'autres solutions que de discuter à l'amiable dans un 1er temps pour corriger un peu de ces désordres.
Merci tout de même pour vos avis

Par yapasdequoi

Si vous proposez une réunion pour constater les problèmes et que le patron la refuse ou ne vient pas, vous aurez fait votre possible.
Ecrivez surtout en RAR !

Ensuite vous pourrez saisir la justice, mais selon le montant des travaux, il faudra un avocat.

Par Jane2023

Ok ! Merci bonne soirée